

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°007

OBJET :	SERVICES D'ASSURANCES - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 15 octobre 2025,

Il s'agit de renouveler six marchés d'assurances pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat ouverte aux deux parties moyennant un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

A l'issue de la consultation des entreprises, la Commission d'appel d'offres a retenu les propositions suivantes :

1. Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »
Nom de l'attributaire : Groupement VERSPIEREN (59290 Wasquehal) / Protector Forsikring ASA (Oslo, Norvège)
Montant de la prime pour 2026 (en euros TTC) : 314 739,96 €
2. Assurance « Responsabilité et risques annexes »
Nom de l'attributaire : Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (92040 Paris La Défense CEDEX) / AREAS DOMMAGES (75008 Paris)
Montant de la prime pour 2026 (en euros TTC) : 81 545,81 €
Garanties : offre de base « *responsabilité générale et risques annexes* » et prestation supplémentaire « *protection juridique personne morale* »
3. Assurance « Flotte automobile et risques annexes »
Nom de l'attributaire : Groupement SMACL Assurances SA (79031 Niort Cedex 9) / SMACL Assurances Mutuelle (79031 Niort Cedex 9)
Montant de la prime pour 2026 (en euros TTC) : 204 243,31 €
Garanties : offre de base *sans franchise* et Prestations supplémentaires « *marchandises transportées* », « *auto-mission représentants légaux* », « *auto-mission préposés* » & « *tous risques engins* »

4. Assurance « Risques statutaires du personnel »

Nom de l'attributaire : Groupement YVELIN SAS (34967 Montpellier) / METLIFE (92800 Puteaux) / LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A (75008 Paris)

Montant de la prime pour 2026 (en euros TTC) : 84 703,75 € *La cotisation annuelle comprendra des frais annexes de courtage d'un montant de 3% avec un montant minimum de 15 € et 85 € maximum.*

Garanties : décès et accidents de travail

5. Assurance « Protection juridique des personnes physiques »

Nom de l'attributaire : Groupement SMACL Assurances SA (79031 Niort Cedex 9) / SMACL Assurances Mutuelle (79031 Niort Cedex 9)

Montant de la prime : 8 267,94 €

6. Assurance « Tous dommages aux objets précieux et/ou d'exposition

Nom de l'attributaire : Groupement Bovis Conseil & Patrimoine (75007 Paris) / WeSpecialty (75009 PARIS) / Scor Europe SE (75795 Paris Cedex 16) / Corporate Special Risks (CSR) (75008 Paris) / HAMILTON INSURANCE DESIGNATED ACTIVITY COMPANY (99136 Dublin, Irlande) / ERGO VERSICHERUNG AG Succursale France (75009 Paris)

Montant de la prime pour 2026 : 20 580,00 €

Garanties « *tous dommages aux expositions temporaires* », « *tous dommages aux objets d'art et/ou précieux* » & « *mise à disposition d'œuvres* ».

Les primes, d'un montant total annuel de 714 080,77 euros TTC, seront ajustées selon les dispositions propres à chaque contrat.

L'étendue des garanties, les franchises et les taux sont indiqués dans les offres des candidats.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises suscitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27495-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025